

L'hospitalité

DANS **ÉTUDES 2008/4 Tome 408**, PAGES 516 À 527
ÉDITIONS **S.E.R.**

ISSN 0014-1941

DOI 10.3917/etu.084.0516

Date de mise en ligne : 04/04/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-etudes-2008-4-page-516?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

L'HOSPITALITÉ

Inviter des amis chez soi, accueillir des étrangers sur son sol, héberger un parent dans le besoin, loger des sans-abri... l'hospitalité paraît un geste élémentaire de la sociabilité. Elle comprend des règles, des obligations implicites, tout un ensemble de rituels, de l'arrivée au départ du visiteur. Pourtant, en dépit de son apparente jovialité, l'hospitalité n'est pas un geste qui va de soi, et la relation de l'accueillant avec son hôte demeure complexe. Elle réactive pour l'accueillant l'angoisse, latente dans toute rencontre, d'être envahi par l'étranger, d'être dépossédé de son lieu de vie, de ses biens personnels, de son être le plus propre par ce parasite potentiel qu'est l'autre. D'où parfois aussi le sentiment de gêne, de malaise, d'exclusion, et l'envie de fuir d'un hôte qui ne peut jamais vraiment faire comme « chez lui » chez autrui.

Au delà du savoir-vivre ou du service social élémentaire, l'hospitalité engage une attitude éthique exigeante : accorder son hospitalité, c'est toujours donner sa confiance à un étranger, à un inconnu ; c'est donc accepter le risque d'être privé de toute sécurité, de toute assurance intérieure. C'est aussi consentir à la menace de la trahison. Le désir d'accueillir et d'aimer, celui d'être accueilli et d'être aimé - désirs vitaux qui fondent l'humanité de tout homme - engagent ce risque, cette menace. Certains s'y brûlent. Mais l'enfermement de celui qui cesse d'aimer est bien plus terrible encore.

NATHALIE SARTHOU-LAJUS

« *Faites comme chez vous !* »

ALAIN MONTANDON*

« **F**AITES comme chez vous ! » est l'invitation paradoxale que fait celui qui accueille son hôte. Paradoxale en ce sens que, bien évidemment, l'invité n'est pas chez lui et que sa présence, aussi souhaitable soit-elle, n'est pas sans contraintes de part et d'autre.

* Professeur de Littérature Générale et Comparée à l'Université Blaise-Pascal (Clermont II).

Avant même celle du parasitisme, la première menace peut être le sentiment d'une intrusion. Pour cela, les règles de la bienséance sont érigées afin de gommer, autant que possible, le caractère hostile que la présence étrangère peut avoir. Des modérateurs destinés à faire disparaître toute agressivité et à donner un caractère aimable à l'accueil ont été édictés. Dans *L'Art de plaire dans la conversation* (1688), Vaumorière conseillait vivement de ne pas entrer en carrosse, mais à pied, de ne pas dire ses titres, mais simplement son nom, de ne pas heurter la porte, mais y gratter, usage maintes fois recommandé, car tout bruit sera perçu comme une agression : « Frappez doucement aux portes de chambre... N'ouvrez pas rudement et avec bruit », sont des recommandations familières qui témoignent que l'invité doit montrer qu'il sait qu'il n'est pas chez lui, qu'il ne doit ni claquer les portes, ni allumer la télévision, ni ouvrir lui-même la porte du réfrigérateur.

Les règles de savoir-vivre sont plus que jamais en vigueur sur la scène hospitalière, qui recèle maints dangers. La modestie, la réserve, la dénégation de l'intrusion et l'apparence de soumission de l'invité doivent être clairement perçues. Le territoire d'autrui est toujours l'objet d'une sensibilité scrupuleuse. La communauté joue sans cesse de la présence et de la distance, d'une présence comme faveur et d'une distance comme bienveillance. Entrer dans une maison, c'est renoncer à s'imposer, accepter les règles qui sont les siennes et renoncer à toute prétention d'autorité.

Courtin, dans son *Nouveau Traité de la civilité telle qu'elle se pratique en France parmi les honnêtes gens* (1671), indiquait que « le maître de la maison doit recevoir [ses hôtes] avec une grande démonstration d'amitié », que ceux-ci doivent se sentir en grande liberté, comme s'ils étaient chez eux : « Il faut les traiter d'une manière qu'ils voyent qu'on les regarde comme de la maison, et qu'ils soient persuadés que leur personne, ni leur séjour ne sont nullement à charge. » Pour cela, il recommande de veiller à la propreté de la maison, que les lits offerts soient les meilleurs possibles, « surtout avec des draps blancs et de bonnes couvertures ». Courtin insiste sur la nécessaire connaissance de leurs goûts. La conversation, à cet égard, joue un grand rôle, et les règles de savoir-vivre bien connues y sont requises. Celui qui reçoit doit se positionner comme l'hôte de son hôte, en le plaçant à la place d'honneur, en lui accordant considération et prévenances, autant de marques d'attention qui témoignent que l'invité n'est pas un membre ordinaire de la maison.

L'invité doit se placer dans une situation « basse », respectueuse des règles et coutumes, et ne doit pas prendre à la lettre ce pervers *double-bind* : « Tu es chez toi, fais comme chez toi », à l'instar de l'hôte de la nouvelle de Maupassant *L'ami Joseph*, dans laquelle le bourgeois Mérout,

ayant eu l'imprudence d'inviter son ancien ami et de lui énoncer la fameuse formule, « Tu es chez toi, maintenant », est alors victime du sans-gêne autorisé. Cette forme de parasitage aboutit à inverser les rôles, et le couple finit par prendre la fuite en abandonnant son nid au coucou tyrannique.

Si l'autorité de l'invitant se doit d'être générale pour ce qui regarde l'ensemble du fonctionnement de l'espace hospitalier (du choix de la chambre à l'heure des repas, en passant par le privilège de couper le gigot et de verser le vin, mais aussi dans ses goûts et ses valeurs, qui ne doivent pas être remis en question), l'hôte a aussi des devoirs : « Comme il est du devoir du maître de la maison de faire tout ce qu'il peut pour témoigner à son hôte qu'il ne se tient point importuné de sa visite, l'hôte doit faire de son côté tout ce qu'il peut pour ne point importuner », écrivait Courtin. Car l'hospitalité n'est pas sans provoquer des contraintes et des pesanteurs. La disposition la plus amicale envers l'hôte crée, en dépit même du bonheur à recevoir l'ami, une tension psychologique qui rend sa présence, aussi lumineuse soit-elle, d'une certaine manière pénible ou fatigante. Il ne s'agit pas uniquement des « désordres » apportés par la présence de l'hôte, cet intrus heureux qui oblige à modifier certaines habitudes et rites quotidiens, ou encore la disposition matérielle de l'espace de réception, avec cet être surnuméraire qui occupe une place, qui impose une présence ; il s'agit du souci de l'hôte, des multiples attentions que celui qui reçoit prête, bien sûr, très volontiers au visiteur, mais qui n'en sont pas moins astreignantes. La présence même, aussi souhaitée soit-elle, de l'invité, le plaisir de la fête procurée par l'étranger (étranger à la maison, car il peut s'agir d'un membre éloigné de la famille), accaparent l'esprit, et l'intrusion désirée n'en est pas moins une. L'invité attendu occupe physiquement et psychiquement l'espace et le temps ; il exige pour celui qui reçoit une responsabilité, une prise en charge qui est le propre même de l'hospitalité.

Ces dépendances et astreintes sont par ailleurs réciproques. L'invité – aussi bien reçu soit-il – n'est pas chez lui, et même si tout est fait pour lui rendre son séjour le plus heureux et le plus harmonieux possible, il reste cependant un étranger, quelqu'un qui est en visite dans une demeure qui n'est pas la sienne. Une certaine gêne ne manque pas de subsister ; et comme celle-ci est réciproque, elle ne manque de se nourrir et de s'entretenir l'une l'autre dans un assaut de politesses et de prévenances mutuelles qui témoignent, signalent et formalisent la configuration de l'interaction.

Aussi la limite temporelle du séjour est-elle de rigueur. La règle des trois jours est répandue sous forme de dicton dans de nombreuses cultures : « Au bout de trois jours, l'hôte comme le poisson commencent à sentir. » Un tel proverbe marque précisément qu'il s'agit d'une limite temporelle

que l'on doit respecter (et ce, aussi bien pour des raisons économiques que psychologiques, car plus de trois jours pourrait signifier que l'hôte s'incruste, qu'il niche et qu'il met en danger l'économie domestique). Psychologique également, car un hôte finit par peser, perturber l'équilibre habituel – que l'on avait accepté, mais pour un temps restreint. Trois jours symboliques qui définissent le cadre et les limites : un temps pour accueillir, un temps pour séjourner, un temps pour partir*.

* Ouvrages à conseiller : Alain MONTANDON, *Désirs d'hospitalité*. PUF, 2002, 270 p. – *Le Livre de l'hospitalité. L'accueil de l'étranger dans l'histoire et les cultures* (sous la dir. de A. MONTANDON), Bayard, 2004, 2 036 p. – *Figures du parasite*. Etudes rassemblées et présentées par Anne TOMICHE et Myriam ROMAN, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2001, 288 p. – *Espaces domestiques et privés de l'hospitalité*, sous la dir. de Alain MONTANDON, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2000, 408 p.

Enfermons les pauvres !

VINCENT VILLEMINOT*

LE *Dictionnaire historique de la langue française* dit ceci : à l'origine, l'hospitalité n'est pas une qualité, mais un lieu. Les « hospitalités », au XIII^e siècle, étaient ces établissements religieux qui accueillaient les indigents et les voyageurs (d'où viennent aussi les mots « hospices » et autres « hôpitaux », hospitaliers d'abord parce qu'ils étaient gratuits).

Aujourd'hui, les hospices ont disparu, les hôpitaux soignent ceux qui payent la franchise. Les miséreux – on dit SDF – attendent sur le trottoir, en CHU (Centres d'hébergement d'urgence) ou à l'hôtel, qu'une place se libère dans les CHRS (Centres d'hébergement et de réadaptation sociale) et les maisons-relais.

Et l'hospitalité n'est plus un lieu, mais une vertu répertoriée – ce qui ne loge pas son homme. On propose donc de lui créer une nouvelle acception : l'hospitalité doit devenir légiférée, obligatoire et encadrée par décrets ; elle gagnerait en efficacité.



Cet hiver, des sans-abri, dûment « instrumentalisés » sans doute, plantèrent leurs tentes n'importe où – et même dans des quartiers historiques de

* Ecrivain et ancien rédacteur au journal *La Rue*.

Paris. La Ministre du Logement protesta: « Il n'y a pas de problème d'hébergement d'urgence, mais *seulement* de logement. » Puisqu'il restait quelques places libres dans les Centres¹, que les pauvres veuillent bien les prendre, c'était là l'hospitalité qu'on leur offrait...

Mais le problème des pauvres, parfois, est qu'ils sont mauvaises gens – ils ne dorment pas là où on voudrait les mettre. Ils ne se résolvent pas toujours à l'hospitalité qu'on veut leur accorder. Ils rechignent à l'hébergement, chipotent, demandent un vrai logement; ou préfèrent dormir dehors, sur ces bouches de chaleur qui occasionnent des brûlures, constatées dans tous les services d'urgence hospitaliers bien plus souvent que les hypothermies. Il est vrai aussi que, parfois, une longue vie d'errance altère leur jugement, sans parler des psychotropes, et de l'alcool – le vin chauffe le corps, mais engourdit l'esprit.

Et alors, il se trouve toujours des « agitateurs » pour les regrouper et les mettre sous tente Décathlon, pour les « manipuler » – bref, pour en faire, qui sait, des « classes dangereuses », susceptibles de provoquer une lacrymale agitation, et de solliciter une médiatique compassion, le temps d'une mauvaise saison. (Encore, Dieu merci, l'Abbé est-il mort, ce qui fait une voix « agitatrice » de moins.)



Puisque le printemps est venu, le temps de légiférer dans le calme nous est enfin donné, pour traiter à la racine le problème de l'hospitalité.

Proposons donc ceci – qu'on prenne au mot le fameux hymne des Restos du Cœur, qui occasionna un *show* télévisé si réussi sur *TF1*. « Aujourd'hui, on n'a plus le droit d'avoir faim ni d'avoir froid », dit la chanson? Eh bien, soit. Qu'on donne à la chanson force de loi. Qu'on retire aux pauvres le droit d'avoir froid. Qu'on le fasse, par un amendement dit « des Enfoirés » à la loi Dalo² de mars 2007. Et ainsi, dès l'hiver prochain, puisque les pauvres n'auront « plus le droit d'avoir froid », qu'on les abrite de force! Qu'on les héberge, qu'on les parque s'il le faut dans des hôtels, qu'on les enferme à double tour dans des dortoirs de CHU, jusqu'au printemps. Et qu'on attende les premières douceurs pour les laisser sortir.

Il manque 7000 maisons-relais³ sur les 13000 promises? Qu'on remplisse tous les centres d'urgence, sans qu'une place manque, sans qu'un lit soit vide! Et on verra bien s'il en mourra un seul, durant l'hiver, on verra bien s'ils dresseront des tentes. Puisqu'« il n'y a pas de problème d'hébergement d'urgence, mais *seulement* de logement ».

1. Selon elle, sinon selon certaines associations qui constataient, comme Pierre Levené, secrétaire général du Secours Catholique, un engorgement des structures.

2. Droit au logement opposable. La loi a été promulguée le 5 mars 2007, ses décrets d'application prévoient que les sans-abri pourront faire valoir leur droit devant le tribunal administratif au 1^{er} décembre 2008.

3. Il s'agit de l'étape intermédiaire entre l'hébergement d'urgence, en CHU ou en hôtel, et la HLM.



Comment procéder? Il fut un temps où le vagabondage était un délit – rétablissons-le. Il fut un temps où les « clochards » fuyaient les « bleus », ces policiers chargés de les amener, de gré ou de force, au gigantesque dortoir-asile-prison de Nanterre – qu'on rétablisse ces « chasses aux pauvres », le temps est à la police, pas aux « droits-de-l'homme »! Et, de même qu'on tente chaque année, dans les villes du soleil, de faire entériner des arrêtés anti-mendicité, qu'on fourbisse des arrêtés anti-hypothermie dans les villes glacées. Que le Conseil d'Etat les avalise, que le Conseil Constitutionnel les constitutionnalise.

Ainsi, quand la bise sera venue, *aucun SDF ne mourra plus de froid dans la rue* – et toute honte bue, toute hospitalité légiférée, on pourra ignorer un an de plus qu'ils ne sont pas logés, mais seulement hébergés.

Certes, certains pauvres arrogants trouveront saumâtre qu'on les sépare de leurs compagnes, de leurs enfants – il y a des familles SDF⁴, mais les hébergements, eux, ne sont pas toujours mixtes. Certes, certains auront du mal à faire valoir dans ces structures leur droit de visite à leurs enfants, quand ils l'ont conservé. Certes, certes... Mais la famille n'est plus un droit, non plus, pour les immigrés légaux.

Certains rechigneront peut-être, encore, à être séparés de leur chien fidèle (rarement autorisé à l'entrée), ou de leur fidèle bouteille; mais qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, à leurs vices et à leurs luxes – quand on est pauvre, doit-on dépenser son peu de biens en alcool, ou en nourriture pour les bêtes? Certains craindront de se faire voler leur maigre avoir, car les pauvres ne sont pas toujours bien civils, même entre eux.

Certains oseront dire que leur dignité est de choisir eux-mêmes ce qui est bon pour eux... Mais est-on bien sûr qu'ils sont en état de choisir, eux qui votent si peu?

Certes, surtout, certains mourront quand même – car on meurt de la rue, beaucoup plus sûrement que de froid. On meurt en toute saison, avec une consternante régularité, aussi souvent l'hiver que l'été; on meurt de carence de soins, d'épuisement, de folie, de toxico-dépendance, de violence surtout. Le collectif les Morts de la Rue⁵ a recensé 1 200 décès sur le trottoir, de 2002 à aujourd'hui, dont bien peu sont de froid. Si l'on en croit son constat, forcément parcellaire⁶, l'espérance de vie d'une personne à la

4. 13 % des SDF sont en couple, dont la moitié avec enfants, selon une étude de l'Insee parue en 2006. Et les trois-quarts des femmes SDF seraient accompagnées d'enfants, soit une population de 16 000 enfants « à la rue », selon cette même étude.

5. www.mortsdelarue.org

6. Il n'existe aucune statistique globale concernant le nombre et les causes de la mortalité dans la rue. Au moins 500 à 600 personnes « démunies et isolées » sont enterrées chaque année par la Mairie de Paris dans le « Jardin de la Fraternité », mais certaines avaient un logement – et beaucoup de SDF meurent hors de Paris.

rue serait de 48 ans (80 ans pour les ADF, « avec-domicile-fixe »). Mais, puisque ces morts-là ne provoquent aucune « compassion médiatique », qu'importe ! Le « plan grand froid » sera réussi. L'hospitalité légiférée aura triomphé...



Restera, pour boucler (*sic*) le sujet de l'hospitalité, l'épineuse question des SDF étrangers en situation irrégulière – comment doit-on les traiter, ces cumulards qui, non contents d'être sans-papiers, ne sont même pas domiciliés⁷ ?

Un amendement⁸ proposait, cet automne, qu'on les refoule de l'hébergement d'urgence – mais quelques belles âmes ont réussi à empêcher cela. Ces (doublement) mauvais sujets sont de toute façon exclus des solutions longues d'hébergement. Mais qu'en faire ? Continuer de les traquer aux soupes populaires permet, pour l'heure, de faire du chiffre, et de remplir les objectifs assignés⁹. Mais ceux, bénévoles et professionnels, qui font généreuse œuvre d'hospitalité, se rebiffent et rechignent à contrôler les papiers à l'entrée des Centres d'urgence.

Il faudra donc sans doute encore galvauder le terme « hospitalité » pour trouver un autre amendement qui convienne et règle le problème. A quand une « loi d'hospitalité » pour refermer les portes, et *enfermer dans les mêmes lieux* « indigents » et « voyageurs » ? Le beau mot « asile », synonyme de protection au Moyen-Age, est devenu autrefois synonyme d'internement psychiatrique, avant de se muer récemment en politique très restrictive. Le mot « hospitalité » est salement menacé, dans nos rues, sur nos trottoirs, devant nos écoles comme sur les plages de la Méditerranée, où meurt « l'immigration subie ».



Les religieux du XIII^e siècle qui ouvrirent les portes des premières « hospitalités » avaient entendu et reçu quelques phrases intransigeantes : « J'étais un étranger et vous ne m'avez pas recueilli ; nu et vous ne m'avez pas vêtu ;

7. 61,8 % environ des familles prises en charge par le Samu social entre 2000 et 2004 étaient étrangères à l'Union européenne ; on ignore la proportion d'étrangers irréguliers parmi elles.

8. Article 21 du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Proposé par Thierry Mariani, député UMP du Vaucluse, adopté par l'Assemblée nationale le 19 septembre et par le Sénat le 4 octobre 2007, il a été retiré, suite aux protestations d'associations (Emmaüs, la Fondation Abbé-Pierre, la Cimade, la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale...) et du Haut commissaire aux Solidarités actives, Martin Hirsch.

9. Vingt-et-un sans-papiers ont ainsi été arrêtés en février 2007 place de la République, à côté des Restos du Cœur, provoquant une vive réaction.

malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité¹⁰... » Aujourd'hui, sont-elles encore entendues, ces phrases exigeantes? Sont-elles entendues comme un appel à ce que nul n'ait plus besoin d'être recueilli, parce que tous les indigents auront un logement, enfin ?

10. *Matthieu*, 25, 43.

Ah ! Babel !

NICOLE BARY*

« **A**VEC le retour des beaux jours on entend de plus en plus parler étranger », s'exclamait un marchand de fruits et légumes sur le marché d'une ravissante bourgade nivernaise, se félicitant par ailleurs de cet afflux de touristes qui faisaient marcher les affaires, mais regrettant que les visiteurs ne parlent pas français... comme tout le monde! Ah! Babel! Tu as introduit diversité et confusion là où régnait, dit-on, un langage universel!

La diversité des langues est un défi lancé aux hommes. Elle trace une frontière invisible, mais bien réelle, entre ceux que je comprends et ceux dont la parole m'est étrangère. Elle renforce le sentiment d'appartenance intracommunautaire avec ceux dont je partage la langue et exclut – au sens fort du terme – ceux qui en parlent une autre. On aurait pu, bien sûr, s'enfermer dans le communautarisme linguistique et rester en deçà de cette frontière. Mais la pulsion du voyage, et du commerce, est sans doute allée de pair avec le désir – ou la nécessité – de transgresser le seuil qui sépare l'intelligible de ce qui ne l'est pas, ou pas encore. Tout commerce avec le voisin étranger suppose, à un moment ou un autre, le décryptage, le décodage, le déchiffrement de sa parole. Et, de comprendre à traduire, le pas n'est pas bien grand. Comprendre le langage du voisin étranger, c'est l'accueillir dans sa langue maternelle, découvrir derrière les mots une autre lecture du monde, changer de perspective. C'est offrir ses mots, son écriture à une autre pensée, une autre écriture. C'est pratiquer ce que Paul Ricoeur appelle « l'hospitalité dans la langue » : laisser l'autre, l'étranger, habiter sa langue, le recevoir chez soi, accueillir sa parole dans toute son étrangeté, sans essayer de la dompter, jusqu'à ce qu'elle ressemble à sa propre parole. Traduire, c'est restituer le

* Traductrice.

rythme d'une phrase, le velouté d'un mot, la coloration d'une sonorité, trouver la respiration d'un texte, son mouvement, sa vie. C'est laisser le texte de l'autre parler avec ses mots à soi.

Les langues sont en réalité des havres d'hospitalité qui ne se révèlent pas uniquement dans la traduction. La posture du traducteur, rappelle Antoine Berman, se rapproche de celle de l'écrivain qui a troqué sa langue maternelle pour une autre langue d'écriture. La langue qu'il a choisie – ou qui l'a choisi – a accueilli sa parole « dans son étrangeté ». Venant habiter une langue nouvelle, il lui imprime un ton nouveau. Depuis quelques décennies, l'allemand, plus encore que le français, du fait de sa capacité structurelle à la déconstruction et à la reconstruction, offre l'hospitalité à de nombreux écrivains venus des quatre coins du monde, et pas seulement de Turquie, mais du Japon comme Yoko Tawada, d'Iran comme le poète Saïd, de Mongolie comme Galsan Tschinag ou de Géorgie comme Giwi Margwelaschwili. Tout en écrivant en allemand, ils sont « entre deux mondes », dit un comparatiste allemand ; ce sont « des écrivains sans domicile fixe ». Et c'est dans « l'être-entre-deux-mondes » que se situe leur originalité, la force de leur écriture et l'enrichissement qu'ils offrent à qui les reçoit. Ilma Rakusa, écrivain suisse de langue allemande, née en Slovénie de parents slovène et hongrois, a eu le privilège d'avoir deux langues maternelles. Passeuse de frontières dès son plus jeune âge, du fait de l'émigration de ses parents, elle a vécu successivement à Trieste – alors occupée par les troupes anglo-américaines – puis à Zurich. Son écriture est habitée par les langues de son enfance, par leurs rythmes, leurs métaphores et leurs images. Son imaginaire, né en Europe centrale, enrichit la langue qui l'a reçue.

Dans *La Croisée des langues*, Lothar Baier évoque la capacité d'accueil des langues dès qu'elles ne sont plus dans une situation de monopole monolingue – comme c'est le cas en France, par exemple. Séjournant à Montréal, dans une ville dont aucune des deux langues officielles n'est sa langue maternelle, il dit ne pas avoir eu l'impression d'y être constamment considéré comme un étranger lorsqu'il parlait anglais ou français, car la majorité des Montréalais étaient comme lui bilingues ou plurilingues, dont la langue maternelle n'était aucune des langues officielles. « Comme on se voit simultanément confronté à deux langues étrangères, le côté étranger de cette étrangeté se dissipe en partie. » Dans une situation de confrontation constante avec d'autres, la langue s'enrichit, s'ouvre, accepte décalages et distorsions, autant de signes de sa vitalité.

Hélas, ne soyons pas naïfs, comme toute hospitalité humaine, l'hospitalité du langage a ses limites : parfois, la langue se dérobe, se

cache, refuse l'étrangeté, prétexte l'intraduisibilité. Ah! Babel! nous n'en finirons jamais de nous demander si tu es un cadeau ou un fardeau!

Un ravissement sans violence

ANNE DUFOURMANTELLE*

L'HOSPITALITÉ, avant d'être une pensée est un acte. Un pur événement. *Entre et sois le bienvenu, toi que je ne connais pas.* L'hospitalité, comme le pardon, s'adresse inconditionnellement. Elle décrit, plus qu'une figure, un espace où cet acte d'invitation peut avoir lieu. Cet espace, je crois, est le lieu même de la pensée.

Penser, c'est accueillir l'autre originairement en soi. L'autre comme possibilité même d'être soi. Acte de rencontre et de reconnaissance, elle nécessite au moins deux personnes et un espace où avoir lieu. Si l'hospitalité, dans son essence, est inconditionnelle, dans toute société humaine, de fait, l'hospitalité est réglée par des lois. C'est cette tension irrésolue entre hospitalité inconditionnelle et les conditions données à l'acte d'hospitalité que la philosophie peut nous aider à penser.

Pourquoi la loi d'une inconditionnelle hospitalité apparaît-elle dans les sociétés primitives, depuis les tablettes mésopotamiennes, en Grèce ancienne, mais également en Chine et jusque dans les cultures orales mélanésienne? Sans doute parce qu'elle est l'une des lois fondatrices de toute civilisation, avec celle de l'interdit de l'inceste. Cette loi immémoriale nous rappelle la condition première, exilique, de l'humanité. Les premières sociétés humaines sont nomades; l'homme est un être déplacé, précarisé dès le départ. La sédentarité et l'édification des villes sont venues ensuite, tardivement. La règle d'hospitalité inconditionnelle constitue peut-être ce rappel très concret, très impératif et immédiat du fait que celui qui reçoit peut à son tour, du jour au lendemain, être jeté sur la route et avoir besoin

* Philosophe et psychanalyste.

Anne DUFOURMANTELLE & Jacques DERRIDA, *De l'hospitalité*, Calmann-Lévy, 1997.

d'asile. Quand on parle de la règle d'hospitalité primitive, il ne s'agit pas de condescendance. Donner du pain au mendiant n'est pas lui offrir l'hospitalité. Telle était la règle : que l'étranger soit reçu comme un roi. Dans cette inscription primitive, un peu comme lors du carnaval, le gueux peut se prévaloir d'être maître. En ce sens, l'hospitalité est le premier acte politique.

C'est sans doute ce que traduit également la racine latine du mot hospitalité, *hostis*, qui signifie à la fois l'hôte (invité et invitante) et l'ennemi. L'hospitalité et l'hostilité ont une racine commune dans la langue. *L'hostis*, l'hôte, est de ce fait toujours aussi potentiellement un ennemi. Derrida avait inventé un néologisme *hosti-pitalité*. L'étranger excite le fantasme de celui qui vient vous déposséder dans votre propre maison, qui vous séduit et prend vos biens. C'est pourquoi Derrida articulait la question de l'hospitalité inconditionnelle à celle du parricide : le père étant l'hôte de la maison, l'étranger, à partir du moment où la porte lui est ouverte, a tous les droits, y compris de prendre la place du maître de maison (beaucoup de craintes dans la question actuelle de l'immigration clandestine sont liées à ce fantasme). Je rappelle que l'hospitalité inconditionnelle est une obligation d'accueillir l'autre sans rien lui demander : ni son identité, ni d'où il vient, ni où il habite. Derrida montre bien que cette loi d'hospitalité inconditionnelle ne peut pas être appliquée politiquement, car elle serait absolument subversive. Aucune économie ne peut s'y fonder, puisque l'hospitalité inconditionnelle remet en question très radicalement les règles du lien social conçu sur l'échange et la réciprocité, c'est-à-dire sur une certaine symétrie : je t'invite et, en échange, tu m'offres au moins ton identité et ton lieu d'origine ; ensuite, voyons ce que nous avons intérêt à échanger d'autre.

La société occidentale, fondée sur l'économie, l'échange, va ainsi s'attacher à organiser les règles de l'hospitalité. Tous les lieux publics qui essaient en Europe à partir du XVI^e siècle (églises, hôpitaux) vont commencer à penser les règles de l'hospitalité. Qu'est-ce qui, au minimum, sera demandé à un mendiant, à un passant, à un réfugié, à un blessé ? C'est ainsi que cette effraction de l'autre « chez soi », idéalement pensée dans l'hospitalité inconditionnelle, va conditionner les règles de l'hospitalité : A qui va-t-on ouvrir la porte, et selon quel scénario ? Comment celui qui accueille l'étranger va-t-il pouvoir se garantir et se protéger contre la violence éventuelle du nouveau venu ? Ces questions animeront la réflexion morale de Kant, mais aussi celle de Diderot et des Encyclopédistes. A l'heure des grandes conquêtes coloniales, quelle hospitalité offrir au « sauvage », à celui venu avec ses codes, sa culture ? De quel droit lui demander d'y renoncer et d'adopter nos coutumes ?

Quand la loi d'hospitalité inconditionnelle devient un code civil avec des règles, des droits et des devoirs, c'est un espace commun que l'on constitue. Mais demander à l'autre de venir vers vous dans un espace commun est déjà une forme de violence. Est-ce encore de l'hospitalité ? Il s'agit de penser les effets de cette « violence », et là se pose la question de l'espace pensé comme œuvre commune, humaine, mais aussi comme architecture et langage. Pour prendre l'image de la maison : il faut des murs pour constituer un espace contenant (de soi et de l'autre), et en même temps des points de passage (portes, fenêtres) entre le dedans et le dehors, afin de pouvoir y circuler et y penser les conditions de la reconnaissance – la violence étant souvent le résultat d'un effet de non-reconnaissance. Quelqu'un qui serait invité nommément dans un espace où il n'y a aucun point de reconnaissance (ni langue, ni identité, ni aucun code) peut de fait être tenté de faire violence à cet espace, car là où il a cru être accueilli, en réalité violence lui est faite. L'hospitalité n'est pas une mise en demeure.

Ce n'est que dans la rencontre et la reconnaissance de l'autre, en tant qu'il préexiste à moi-même, que se révèle la possibilité de la vraie hospitalité, de l'hospitalité comme joie. « Autrui qui se révèle précisément – et de par son altérité – non point dans un choc négateur du moi, mais comme le phénomène originel de la douceur », écrit Levinas. Cet autre qui est l'agent de la plus grande violence, celui qui peut, s'il le veut, me tuer, me détruire, m'aliéner, comment l'accueillir sans réserve ? La capacité de transcendance de l'hospitalité (ni religieuse, ni seulement politique) serait ce point de rencontre vertigineux en nous-même avec *l'autre*. Opérateur en temps réel du point d'impact de l'autre en nous-même ; c'est pourquoi on peut aussi éviter le choc toute sa vie de cette altérité radicale qui nous met en danger de ne plus se reconnaître comme « soi-même ». L'acte d'hospitalité se rapproche, en ce sens, de la rencontre amoureuse, qui met le sujet en acquiescement avec le monde et avec la vie ; elle est ainsi une disposition à l'intelligence et au partage (la haine, à l'inverse, polarise l'autre comme ennemi extérieur). « L'amour et la joie sont des ravisseurs », écrit saint Augustin. L'hospitalité est une puissance de ravissement sans violence qui interroge en nous ces frontières toujours mobiles où l'étranger apparaît et vous convoque à répondre, faisant écho à cet ange de l'*Apocalypse* qui nous dit : « Je me tiens à la porte et je frappe. »